

---

Renvoi au comité de Sûreté générale d'une lettre que la société populaire de Cherbourg a retrouvé et qui concerne la mémoire de Marat, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de Sûreté générale d'une lettre que la société populaire de Cherbourg a retrouvé et qui concerne la mémoire de Marat, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 162-163;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1993\\_num\\_97\\_1\\_16013\\_t1\\_0162\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16013_t1_0162_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

## 31

L'agent national près le district de Gap [département des Hautes-Alpes] annonce que 321 articles de biens d'émigrés, estimés 324 504 livres, ont été vendus 863 000 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (53).

## 32

L'agent national du district de Langres [département de la Haute-Marne] annonce que 261 articles de biens d'émigrés, estimés 95 544 L ont été vendus 483 250 L et que quinze articles de biens nationaux, estimés 12 829 L, ont été vendus 58 450 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (54).

## 33

L'agent national du district de Grandvilliers [département de l'Oise] annonce qu'un objet de biens d'émigrés, estimés 125 674 L, a été vendu 279 695 L.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Domaines nationaux (55).

## 34

Le bureau municipal de la commune de Rouen [département de Seine-Inférieure] envoie à la Convention nationale une somme de 728 L que lui a remise le directeur de théâtre de la Montagne en cette commune, provenant d'une représentation qu'il a donnée au profit des veuves et orphelins des citoyens morts par l'explosion qui a eu lieu à Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[Le bureau municipal de la commune révolutionnaire de Rouen à la Convention nationale, le 24 fructidor an II] (57)

Citoyens Représentans

Le directeur du théâtre de la Montagne, en notre commune, nous a remis une somme de 728 L provenant d'une représentation qu'il a

(53) P.-V., XLV, 249. *Bull.*, 29 fruct. (suppl.).

(54) P.-V., XLV, 249. *Bull.*, 29 fruct. (suppl.).

(55) P.-V., XLV, 250. *Bull.*, 29 fruct. (suppl.).

(56) P.-V., XLV, 250. *Bull.*, 29 fruct. (suppl.).

(57) C 318, pl. 1296, p. 10. *J. Mont.*, n° 138; *J. Perlet*, n° 722.

donné au profit des veuves et orphelins des citoyens morts dans le malheureux événement de l'explosion de la Poudrière de Grenelle. Chargé par lui de vous transmettre ce gage de son amour pour la révolution, nous profiterons de cette occasion pour rendre devant les représentans du peuple, un hommage bien sincère au généreux patriotisme de ce citoyen qui s'est empressé dans toutes les circonstances d'aider la chose publique par de nombreux sacrifices, en consacrant son théâtre à l'école du civisme le plus pur; il n'a pas peu contribué, ainsi que Ribié, directeur du spectacle de la République, à alimenter l'Esprit Public et à le monter autour des vertus républicaines.

Salut et fraternité.

J.E. CARRE, Vt. GROUT, CAUDRY  
plus trois autres signatures.

## 35

La municipalité et le comité de surveillance de la commune d'Escrennes, district de Pithiviers [département du Loiret], félicitent la Convention nationale d'avoir déjoué les complots du scélérat Robespierre et de l'avoir livré au supplice, ainsi que ses infames complices.

Ils envoient extrait de leur procès-verbal, contenant les détails de la fête célébrée dans cette commune en mémoire de la journée du 10 août.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (58).

## 36

La société populaire d'Arles [département des Bouches-du-Rhône] félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie, et lui envoie un éloge de Marat et une adresse au peuple anglais.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (59).

## 37

La société populaire de Cherbourg, département de la Manche, fait passer à la Convention nationale copie d'une lettre qu'elle a reçue sous enveloppe, timbrée Caen, datée de Caen le 11 fructidor, signée d'un individu dont le nom est difficile à déchiffrer, et qui se dit membre de

(58) P.-V., XLV, 250.

(59) P.-V., XLV, 250.

**la société populaire de Caen. Cette lettre tend à ternir la mémoire de l'ami du peuple Marat.**

**Renvoi au comité de Sûreté générale (60).**

### 38

**La société populaire d'Amboise [département d'Indre-et-Loire] annonce à la Convention nationale que cette commune a célébré avec la plus vive allégresse la fête du 10 août; mais que cette joie a été troublée par un accident fatal qui a enlevé à la patrie un bon citoyen, père de famille, nommé Louis Panconet, tué par l'écouvillon qui n'avoit pas été retiré assez promptement d'un canon dont il faisoit le service.**

**Cette société envoie l'extrait de mort de Panconet, et le certificat des officiers de Santé qui ont constaté ses blessures.**

**Renvoyé au comité des Secours publics pour en faire un prompt rapport (61).**

### 39

**On [BENTABOLE] fait lecture du bulletin de santé du représentant du peuple Tallien, portant que le malade a éprouvé depuis hier une agitation générale et quelques mouvemens de fièvre; qu'il ressent aux environs de l'escarre de l'échymose et jusques dans la partie supérieure de la poitrine, des douleurs et des élancemens. Ces symptômes sont précurseurs de la suppuration; déjà l'escarre se sépare du vif, et il s'établit un suintement (62).**

*[Etat de la santé du représentant du peuple Tallien, le 27 fructidor à midi] (63)*

Le malade a éprouvé hier soir et pendant la nuit un accès de fièvre, de l'altération et de l'oppression; aujourd'hui cet état se continue: l'échymose d'abord peu étendue s'est agrandie de beaucoup; il se fait du gonflement autour de l'escarre, et la suppuration se prépare.

*Signé, NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.*

(60) P.-V., XLV, 250-251.

(61) P.-V., XLV, 251.

(62) P.-V., XLV, 251.

(63) Bull., 28 fruct.; Débats, n° 724, 466; C. Eg., n° 757. Rép., n° 269; F. de la Républ., n° 435; Ann. Patr., n° 622; J. Perlet, n° 722; J. Mont., n° 138; M. U., XLIII, 457 et 466; J. Fr., n° 720; Ann. R. F., n° 287. L'ensemble de la presse signale la lecture, dans cette séance, des deux bulletins de santé de Tallien, celui du 27 n'étant arrivé qu'après la fin de la séance du jour.

*[Etat de la santé du même représentant, le 28 fructidor à midi] (64)*

Le malade a éprouvé depuis hier soir une agitation générale et quelques mouvemens de fièvre; il ressent aux environs de l'escarre, de l'échymose, et jusque dans la partie supérieure de la poitrine, des douleurs et des élancemens. Ces symptômes sont précurseurs de la suppuration; déjà l'escarre se sépare du vif, et il s'établit un suintement.

*Signé, NAVIER, DESAULT, SOUQUE, CHABANEAU.*

### 40

**Il est fait lecture d'une adresse de la société populaire de Sauveterre, département de l'Aveyron, qui fait part à la Convention nationale d'une dissenterie épidémique qui afflige cette contrée. Cette société demande des secours de tout genre, se trouvant dans l'état le plus déplorable.**

**Cette demande, convertie en motion par un membre, la Convention nationale renvoie les réclamations de cette société populaire au comité de Salut public, pour y statuer dans le jour (65).**

Un membre [de ce département] (66) annonce qu'il règne, dans le département de l'Aveyron, une maladie pestilentielle qui pourroit se propager dans le département voisin, et par la suite, dans toute la République. [Elle moissonne indistinctement, hommes, femmes, vieillards, enfans. De 250 familles qui sont dans la commune où ce fléau se fait sentir, déjà 180 en ont été atteints] (67). Les malheureux citoyens de ce département sont privés de toutes les ressources nécessaires pour arrêter les ravages de cette maladie. Il demande que le comité de Salut public soit chargé d'y envoyer des hommes de l'art, et tout ce qui sera nécessaire pour empêcher les progrès de la contagion. La Convention renvoie au comité de Salut public (68).

### 41

**CAMBON fait une proposition additionnelle (69). Il commence par observer que longtemps les premières démarches des**

(64) Bull., 28 fruct. Débats, n° 724, 466-467.

(65) P.-V., XLV, 251. C 318, pl. 1286, p. 13. Minute de la main de Lobinhes, député de l'Aveyron, rapporteur. Décret n° 10 883.

(66) M. U., XLIII, 457.

(67) M. U., XLIII, 457.

(68) Débats, n° 724, 461-462; J. Mont., n° 138; M. U., XLIII, 457; J. Fr., n° 720; J. Perlet, n° 722; Ann. R. F., n° 287; F. de la Républ., n° 435; Rép., n° 269; J. Paris, n° 623; Mess. Soir, n° 757.

(69) Cette intervention de Cambon s'inscrit selon l'ensemble de la presse, dans le débat qui suit le rapport d'Edme Petit ci-dessous n° 56. Cambon expose ses réflexions à propos de l'article V du projet de décret présenté par Edme Petit.